

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2023-11

Date de la convocation : 12/01/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 20

Membres votants : 20

Le dix-neuf janvier mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
POUR LA SIGNALÉTIQUE VOIE VERTE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment la compétence « Actions de développement économique » ;

Vu la délibération n°DC2022/101 du Conseil Communautaire du 15/12/2022 approuvant le projet de convention de groupement de commandes pour la réalisation et le déploiement de la signalétique de rabattement, marquage et équipements sur l'axe de la voie verte Sud-Ardenne ;

Vu les demandes formulées par les communes liées au groupement de commandes ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	Dépenses prévisionnelles HT			Recettes HT		Reste à charge prévisionnel 20%
Commune	Cout HT signalétique	Cout HT marquage	TOTAL COMMUNE	contrat canal région max 30%	INTERREG max 50%	
Le Chesne	13 379,54 €	6 500,00 €	19 879,54 €	5 963,86 €	9 939,77 €	3 975,91 €
Montgon	5 206,50 €	5 460,00 €	10 666,50 €	3 199,95 €	5 333,25 €	2 133,30 €
Vouziers / Vrizy	41 818,99 €	13 650,00 €	55 468,99 €	16 640,70 €	27 734,49 €	11 093,80 €
Vandy	1 705,60 €	5 850,00 €	7 555,60 €	2 266,68 €	3 777,80 €	1 511,12 €
Tannay	6 050,79 €	5 460,00 €	11 510,79 €	3 453,24 €	5 755,39 €	2 302,16 €
Sauville	9 770,80 €	7 800,00 €	17 570,80 €	5 271,24 €	8 785,40 €	3 514,16 €
Communauté de communes	3 565,84 €	0,00 €	3 565,84 €	1 069,75 €	1 782,92 €	713,17 €
TOTAL	81 498,04 €	44 720,00 €	126 218,04 €	37 865,41 €	63 109,02 €	25 243,61 €

- DELEGUE l'attribution du marché au Président
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président
Benoit SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le

26 JAN. 2023

26 JAN. 2023